

[Accueil](#) > [Accompagnement des Étudiants](#) > [Aménagement des Études](#)

Aménagement des Études



Les étudiants en situation de handicap peuvent bénéficier de divers aménagements dans le cadre de leurs études à l'université. Pour cela, le centre de santé doit leur délivrer un avis proposant des aménagements qui seront mis en place avec l'accord de la composante et en lien avec le Service Accueil Handicap. **Les cursus, les calendriers et les horaires d'étude peuvent être adaptés aux contraintes particulières de chacun.**

Les étudiants en situation de handicap peuvent également bénéficier d'un régime spécial ou long (mi-temps) pour faire leurs études.

Aides humaines et matérielles

Les étudiants en situation de handicap peuvent bénéficier de différentes aides matérielles et techniques gratuites :

Aide à la prise de notes

La recherche de preneurs de notes dans le groupe de l'étudiant peut être organisée après demande au SAH. Les notes manuscrites sont photocopiées et remises à l'étudiant.

Par ailleurs, certains enseignements sont accessibles en ligne ou sur support informatique.

Aides matérielles et techniques

Le Service Accueil Handicap peut mettre à votre disposition du **matériel spécifique** : micro-casque, dictaphone, stéthoscope adapté, matériel informatique collectif (traitement de texte, scanner, accès à internet, etc.), loupes, etc.

Le Service Accueil Handicap et la bibliothèque universitaire Droit-Lettres sont équipés de postes informatiques : plage braille, synthèse vocale (JAWS), logiciel d'agrandissement (ZoomText) et d'un télé-agrandisseur.

Aide pédagogique

Dans la limite des possibilités du Service Accueil Handicap et de la validité de la demande exprimée, un **tutorat par des étudiants** plus avancés peut être mis en place.

Des **travaux dirigés de soutien ou de reprise d'enseignement** (en cas d'impossibilité d'assister à un enseignement) peuvent également être donnés par des enseignants, sous certaines conditions.

Autres formes d'enseignement

Au cas où son état de santé ne lui permette pas une assiduité aux cours sur le Campus, d'autres formes d'enseignement sont envisageables pour un étudiant.

Les centres d'enseignement à distance

- Le **Télé-enseignement universitaire**, qui permet de recevoir l'enseignement et les cours sans quitter son domicile... notamment en Droit (régime spécial) et en Economie (régime par correspondance) ;

- Le **Centre National d'Enseignement à Distance (CNED)** situé au 2401, rue de la piscine, sur le Domaine universitaire

[>](#) www.cned.fr
(choisir "Organisation" puis "Institut" puis "Grenoble" pour accéder aux informations locales)

Les études en établissement de soins

Si le handicap ou la maladie nécessitent une prise en charge importante, il est possible de concilier soins et études. Une structure accueille les étudiants : la Clinique du Grésivaudan.

[> Prendre contact avec le secrétariat médical de cet établissement](#)

Mise à jour le 23 juillet 2018

Faire une demande

[Le formulaire de demande d'aménagement](#)